

# FranceAgriMer

## DECISION N°FranceAgriMer/Direction/2009/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1<sup>er</sup>,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le compte-rendu de la séance du Conseil des Ministres du 1<sup>er</sup> avril 2009 faisant état de la mesure de nomination de Monsieur Fabien BOVA comme Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer,

Vu la décision du 2 avril 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

### Article 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian VANIER, Directeur « Animation des Filières », pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Madame Clarisse COMBES, Directrice de la Communication pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Madame Anne HALLER, Directrice « Gestion des aides », pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice GERMAIN, Directeur de l'International, pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur André BARLIER, Directeur « Marché, Etudes & Prospectives », pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise LANGEVIN-MIJANGOS, Directrice « Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations », pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Philippe d'ISSERNIO, Secrétaire Général, pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du directeur et d'un délégataire sus mentionné, les actes relevant des attributions de la direction concernée doivent être signés indifféremment par Messieurs Christian VANIER, Jean-Philippe D'ISSERNIO, Patrice GERMAIN ou par Madame Anne HALLER.

**Article 2 :** Cette décision prend effet au lendemain de la publication du décret portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer.

Fait à Montreuil S/Bois, le 3 avril 2009

Le Directeur général

Fabien BOVA

# FranceAgriMer

## Décision N°FranceAgriMer/Filière/2009/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1<sup>er</sup>,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le compte-rendu de la séance du Conseil des Ministres du 1<sup>er</sup> avril 2009 faisant état de la mesure de nomination de Monsieur Fabien BOVA comme Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer,

Vu la décision du 2 avril 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

### **Direction « Animation des filières »**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier BLANCHARD, Adjoint au Directeur Animation des Filières pour les actes relevant des attributions de la Direction.

#### **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Claire LEGRAIN, Chef du service Entreprises et Marchés pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée Monsieur Marc ZRIBI, Chef de l'unité Entreprises et Filières pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guy NACHBAUR, Chef de l'unité Régulation des Marchés pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel de MONTJOYE, Chef de l'unité Journaux de Bords (Logbooks) pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Guy NACHBAUR, délégation de signature est donnée à Madame Karine KNAUTH ainsi qu'à Messieurs Hervé CHAPAUT, Bernard LE CLERC et Didier RAPILLY pour les actes relevant des attributions de l'unité Régulation des Marchés ;

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Emmanuel de MONTJOYE, chef de l'unité Journaux de Bords, délégation de signature est donnée à Madame Caroline CLAVIER pour les actes relevant des attributions de l'unité.

**Article 3 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DASSIE, Chef du service Innovation et qualité pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Tarek MHIRI, Chef de l'unité Expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves KERVEILLANT, Chef de l'unité Normalisation et qualité pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Jean-Yves KERVEILLANT, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles GARCIA, Référent national Pesée-Classement-Marquage pour les actes relevant des attributions de l'unité.

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Anne JOSEAU, responsable de l'organisation des conseils spécialisés pour les actes relevant des attributions de l'unité.

**Article 5 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre LEBLANC, Chef de l'Antenne de La Rochelle pour :

- Les actes relevant des contrôles liés à l'application de la réglementation communautaire et nationale ;
- Les actes d'engagement et d'ordonnancement dans la limite des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre LEBLANC, Chef de l'Antenne de La Rochelle, délégation de signature est donnée à Madame Graziella RIGAL ainsi qu'à Messieurs Jean-Christophe REGAL et Eric DANET pour les actes relevant des attributions de l'unité.

**Article 6**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre SPEICH, Chef de l'Antenne de Volx, pour les actes relevant des attributions du service.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Pierre SPEICH, Chef de l'antenne de Volx, délégation est donnée à Monsieur Claude CHAILAN et à Madame Nadine GARCIA pour les actes relevant des attributions du service.

**Article 7 :**

Cette décision prend effet au lendemain de la publication du décret portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer.

Fait à Montreuil S/Bois, le 3 avril 2009

Le Directeur général

Fabien BOVA

# FranceAgriMer

## Décision N°FranceAgriMer/Audit/2009/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1<sup>er</sup>,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le compte-rendu de la séance du Conseil des Ministres du 1<sup>er</sup> avril 2009 faisant état de la mesure de nomination de Monsieur Fabien BOVA comme Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer,

Vu la décision du 2 avril 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

### **Mission « Audit interne »**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian BERNADAT, Responsable de la Mission d'Audit Interne, pour les actes relevant des attributions de la Mission.

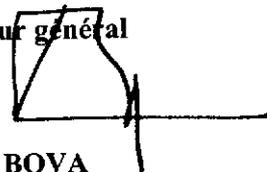
Délégation de signature est donnée à Monsieur François BLIARD, adjoint au Responsable de la Mission d'Audit Interne, pour les actes relevant des attributions de la Mission.

#### **Article 2 :**

Cette décision prend effet au lendemain de la publication du décret portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer.

Fait à Montreuil S/Bois, le 3 avril 2009

Le Directeur général



Fabien BOVA

# FranceAgriMer

## DECISION N°FranceAgriMer/Aides/2009/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1<sup>er</sup>,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le compte-rendu de la séance du Conseil des Ministres du 1<sup>er</sup> avril 2009 faisant état de la mesure de nomination de Monsieur Fabien BOVA comme Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer,

Vu la décision du 2 avril 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

### **Direction « Gestion des aides »**

#### **Article 1er :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BOUNEAU, Chef de la Mission Gestion de Crise pour les actes relevant des attributions de la Mission ;

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence GALLOT-LAMPERT pour les actes relevant des attributions de la Mission.

#### **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Joël GOUT, Chef du service des Aides Communautaires Transverses pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric DEHEN, Chef de l'unité Programmes Sociaux pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Virginie BOUVARD, Chef de l'unité Restitutions, produits transformés et certificats pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CANDAR, Chef de l'unité Stockage et Restructuration Sucrière pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric DEHEN, délégation de signature est donnée à Madame Georgette WEISS et Madame Catherine LESCOUARCH pour tout ce qui concerne la gestion de l'aide aux personnes les plus démunies, Madame Soledad PINTO pour l'ordonnancement des dépenses Lait scolaire, Madame Nathalie KOESSLER et Monsieur Francis MAY pour

l'ordonnancement et les courriers standards Beurre des collectivités, Madame Marie-Thérèse ROULAND pour l'ordonnancement et les courriers pour le Lait scolaire et le Fruits à la récré.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie BOUVARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Savério STASSI et à Madame Catherine ANGRAND de l'Unité Restitutions, produits transformés et certificats pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Philippe CANDAR, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre BRIFFAULT pour le stockage public et privé, Madame Annie BRINDEL pour le sucre industriel et à Madame Chantal RONDEAU pour les aides relatives à la restructuration de l'industrie sucrière.

### **Article 3 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Hélène CHEVRETTE, Chef du service des Aides Communautaires Spécifiques pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc CHESNEL, Chef de l'unité OCM Fruits et Légumes pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie PENET, Chef de l'unité OCM Viti-vinicole – Potentiel Viticole pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard ATHEA, Chef de l'unité Aides aux Entreprises Viticoles pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Martine EMERY, Chef de l'unité Pêche et Règlement Apicole pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Roland RODDE, adjoint au Chef de l'Unité Pêche et règlement apicole pour les actes relevant des attributions de l'Unité.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Martine EMERY et de Monsieur Roland RODDE, délégation de signature est donnée à Madame Valérie OBERTI pour les aides relatives à l'Apiculture, Monsieur benoît DEFAUCONPRET pour les aides relatives au FEP (Fonds Européens pour la Pêche).

### **Article 4 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CHAUVET, Chef du service des Aides Nationales spécifiques pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Agnès OBERTI, Chef de l'unité Aides à la Promotion pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guy NOBLET, Chef de l'unité Aides aux Exploitations pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Katia TARASSENKO, Chef de l'unité CPER – Aides aux Filières-FCO pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Marie LEPAINGARD pour les actes relevant aux mesures de soutien aux opérateurs affectés par les conséquences de la FCO.

## **Article 5 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur François-Gilles CHATELUS, Chef du service des Contrôles et Suites des Contrôles pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian SIDOIS, Chef de l'unité Contrôles pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry JANVIER, Chef de l'unité Suite des Contrôles pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Claude FAVRA, Madame Sophie RAIMBAULT-MARCHAU et Madame Marie-Claire ROLLIN pour les actes relevant des attributions de l'unité Suite des Contrôles.

## **Article 6 :**

Délégation est donnée à Madame Marie-Ange DULUC, Chef de la délégation nationale de Libourne pour les actes ci-dessous relevant des compétences et attributions de la délégation nationale de Libourne :

- les engagements et l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement,
- les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels ou énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs,
- les demandes de reversement d'aide et les titres exécutoires de recettes sans limite de montant,
- les actes d'ordonnancement des dépenses pour les mesures relevant des contrats de projets, les conventions de fonctionnement avec les comités économiques fruits et légumes, et les mesures nationales dont la gestion est confiée aux délégations régionales (notamment l'aide à l'investissement dans les caves particulières).

### **6.1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Ange DULUC :

Délégation est donnée à Monsieur Edgar GUINEL et à Madame Martine MAZEAU pour l'engagement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement relevant des compétences et attributions de la délégation nationale de Libourne,

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY, Didier COEYMANS et à Madame Bernadette MARTY pour les actes suivants :

- Les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des fonctions dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant,
- Les demandes de reversement d'aide et les titres exécutoires de recettes sans limite de montant.

Délégation est donnée à Monsieur Daniel LAURENT et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels ou énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs.

**Article 7 :**

Délégation est donnée pour les actes d'engagement des dépenses de fonctionnement et d'équipement et les documents relatifs aux formalités douanières relevant des compétences et attributions des entrepôts de Port-la-Nouvelle, de Longuefuye et de Gièvres aux personnes suivantes :

- Monsieur François MORTEFON, responsable de l'entrepôt de Port-la-Nouvelle,
- Madame Julia DESTAINVILLE, Port-la-Nouvelle,
- Madame Isabelle BRETAUDEAU, responsable de l'entrepôt de Longuefuye,
- Monsieur Georges MEIGNAN, Longuefuye,
- Madame Françoise GILOT/LECLERC, responsable de l'entrepôt de Gièvres,
- Monsieur Gérald DUPONT, Gièvres.

Délégation est donnée pour les documents douaniers d'entrée ou de sortie d'alcool :

- à Madame Caroline CABANIER sur l'entrepôt de Port la Nouvelle,
- à Monsieur Joseph CHAUVEAU sur l'entrepôt de Longuefuye.

**Article 8 :**

Cette décision prend effet au lendemain de la publication du décret portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer.

Fait à Montreuil S/Bois, le 3 avril 2009

**Le Directeur général**



**Fabien BOVA**

# FranceAgriMer

## DECISION N°FranceAgriMer/ITL/2009/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1<sup>er</sup>,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le compte-rendu de la séance du Conseil des Ministres du 1<sup>er</sup> avril 2009 faisant état de la mesure de nomination de Monsieur Fabien BOVA comme Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer,

Vu la décision du 2 avril 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

### **Direction « International »**

#### **Article 1er :**

Délégation de signature est donnée par intérim à Madame Véronique LOOTEN pour les actes relevant des attributions du service des Affaires Internationales.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Florent BIDAUD, Chef de l'unité Coopération Internationale pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique LOOTEN, Chef de l'unité de Promotion et de Connaissance des Marchés à l'International pour les actes relevant des attributions de l'unité.

#### **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Maryse SABOULARD pour les actes relevant des attributions du service Appui aux Exportateurs.

#### **Article 3 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Florence SCARSI, Chef de la Mission Europe pour les actes relevant des attributions de la mission.

#### **Article 4 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Philippe DOP, Chef du service d'appui aux exportateurs pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thomas PAVIE et Madame Maryse SABOULARD, adjoints au chef du service d'appui aux exportateurs pour les actes relevant des attributions du service.

**Article 5 :** Cette décision prend effet au lendemain de la publication du décret portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer.

Fait à Montreuil S/Bois, le 3 avril 2009

Le Directeur général

  
Fabien BOVA

# FranceAgriMer

## DECISION N°FranceAgriMer/MEP/2009/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1<sup>er</sup>,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le compte-rendu de la séance du Conseil des Ministres du 1<sup>er</sup> avril 2009 faisant état de la mesure de nomination de Monsieur Fabien BOVA comme Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer,

Vu la décision du 2 avril 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

### **Direction « Marchés, Etudes et Prospectives »**

#### **Article 1er :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BOYER Adjoint au Directeur Marchés Etudes et Prospective pour les actes relevant des attributions de la Direction.

#### **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Monique MEIZELS, Chef du service Bases d'Information Economique pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Madame Caroline DESGRANGES, Chef de l'unité Enquêtes et Données Filières pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel ANDRE, Chef de l'unité Cotations et Informations de conjoncture pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe SEYER, Chef de l'unité Structuration de Données pour les actes relevant des attributions de l'unité.

#### **Article 3 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel FERRET Chef du service Marchés et Etudes filières pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier ROUSSELIN, Chef de l'unité Grandes Cultures pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise BRUGIERE, Chef de l'unité Culture et Filières Spécialisées pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Yves TREGARO, Chef de l'unité Produits Animaux, Pêche et Aquaculture pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard THOMAS, Chef de la Mission Sucre pour les actes relevant des attributions de l'unité.

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick AIGRAIN, Chef du service Evaluation, Prospective, Analyses Transversales et de la mission Prospective pour les actes relevant des attributions du service et de la mission ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic PARIS, Chef de l'unité Evaluation pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc GURTNER, Chef de l'unité Analyses Transversales pour les actes relevant des attributions de l'unité.

**Article 5 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain PAULY Chef de la Mission diffusion-qualité pour les actes relevant des attributions de cette mission.

**Article 6 :**

Cette décision prend effet au lendemain de la publication du décret portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer.

Fait à Montreuil S/Bois, le 3 avril 2009

**Le Directeur général**

**Fabien BOVA**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fabien BOVA', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

# FranceAgriMer

## DECISION N°FranceAgriMer/DRSSO/2009/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1<sup>er</sup>,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le compte-rendu de la séance du Conseil des Ministres du 1<sup>er</sup> avril 2009 faisant état de la mesure de nomination de Monsieur Fabien BOVA comme Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer,

Vu la décision du 2 avril 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

### **Direction « Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations »**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise COVARRUBIAS, adjointe à la directrice, pour les actes relevant des attributions de la direction.

#### **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Liliane TORLET, Chef du service Régularité des procédures, pour les actes relevant des attributions du service.

#### **Article 3 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Rémy DUBOIS, chef du service Sécurité des systèmes d'information, pour les actes relevant des attributions du service.

#### **Article 4 :**

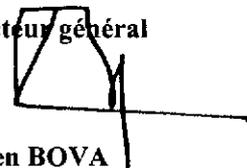
Délégation de signature est donnée à Madame Véronique ARGENTIN, chef du service Coordination des déclarations communautaires et des contrôles externes, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Frédérique SICOT, adjointe au chef du service Coordination des déclarations communautaires et des contrôles externes, pour les actes relevant des attributions de l'entité.

**Article 5 :** Cette décision prend effet au lendemain de la publication du décret portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer.

Fait à Montreuil S/Bois, le 3 avril 2009

Le Directeur général



Fabien BOVA

# FranceAgriMer

DECISION N°FranceAgriMer/SG/2009/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1<sup>er</sup>,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le compte-rendu de la séance du Conseil des Ministres du 1<sup>er</sup> avril 2009 faisant état de la mesure de nomination de Monsieur Fabien BOVA comme Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer,

Vu la décision du 2 avril 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

## **Secrétariat général**

### **Article 1er :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alexandre CENSONI, Chef du service des Affaires Financières pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Madame Lucilia MASSON, Chef de l'unité Budget pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel BARBE, Chef de l'unité Achat pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Ginette NICOLAS, Chef du domaine Marchés publics pour les actes relevant des attributions de ce domaine ;

Délégation de signature est donnée à Madame Martine PROUST, Chef de l'unité Contrôle de Gestion pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude MAYOUX, adjoint au chef de l'unité Budget pour les actes relevant des attributions de l'unité.

### **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric BRUN, Chef du service ARBORIAL pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Madame Michèle JOLLET-BOULANGER, Chef de l'unité Logistique ARBORIAL pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie BARRA, Chef de l'unité Courrier Impression pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Nadia YANES, Chef de l'unité Archives pour les actes relevant des attributions de l'unité.

**Article 3 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre NOTARIANNI, Chef du service Informatique pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric PICHOT, adjoint au chef du service Informatique pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier ROULLE, Chef de l'unité Etude et Développement pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain MORA, Chef de l'unité Infrastructure et Production pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard DUFRAISSE, Chef de l'unité Urbanisation et AMO pour les actes relevant des attributions de l'unité.

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick CAZENAVE-LOUSTALET, Chef de l'Inspection pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe LE FAUCHEUR Chef de l'unité région pour les actes relevant des attributions du service.

**Article 5 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine MANSOUX, Chef du service Juridique pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre VALLEE, adjoint au chef du service Juridique pour les actes relevant des attributions du service.

**Article 6 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick SOLER, Chef du service des Ressources Humaines pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel GAUTIER, Chef de l'unité Carrières et rémunérations pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Dany GAIGNOT, Chef de l'unité emplois, compétences et dialogue social pour les actes relevant des attributions de l'unité.

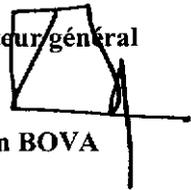
Délégation de signature est donnée à Madame Christine COTTEN, responsable de la mission fusion et méthodes pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Mme DE SMET, adjointe au chef de l'unité emplois, compétences et dialogue social pour les actes relevant des attributions de l'unité.

**Article 7 :** Cette décision prend effet au lendemain de la publication du décret portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer.

Fait à Montreuil S/Bois, le 3 avril 2009

Le Directeur/général

  
Fabien BOVA

# FranceAgriMer

## DECISION N°FranceAgriMer/Secteurs/2009/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1<sup>er</sup>,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le compte-rendu de la séance du Conseil des Ministres du 1<sup>er</sup> avril 2009 faisant état de la mesure de nomination de Monsieur Fabien BOVA comme Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer,

Vu la décision du 2 avril 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

### Secteurs

#### Article 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée aux responsables des secteurs désignés ci-dessous en annexe 1 pour les actes relevant des attributions de leur secteur.

#### Article 2 :

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous en annexe 2 pour la seule gestion des billets de financement avalisés par l'Etablissement dans le secteur des céréales.

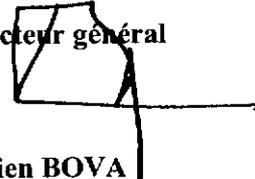
#### Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous en annexe 3 pour les seuls actes relatifs aux agréments des vins de pays, aux bois et plants de vigne, à la gestion des droits de plantations (autorisations, achats et vente de droits) et aux contrats d'achat de vins.

**Article 4 :** Cette décision prend effet au lendemain de la publication du décret portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer.

Fait à Montreuil S/Bois, le 3 avril 2009

Le Directeur général



Fabien BOVA

## Annexe 1 à la décision n°FranceAgriMer/Secteurs/2009/01

Secteurs	Responsables
<i>ALSACE</i>	M. Cubero Jean-Claude
<i>AQUITAINE</i>	M. Lizée Patrick
<i>AUVERGNE</i>	Mme Leroy Isabelle
<i>Basse-NORMANDIE</i>	M. Mouchel François
<i>BOURGOGNE</i>	M. Castanié François
<i>BRETAGNE</i>	M. Buttet Jean-Philippe
<i>CENTRE</i>	M. Bonhomme Yves
<i>CHAMPAGNE-ARDENNE</i>	M. Aubry Dominique
<i>CORSE</i>	M. Bagard Alain
<i>FRANCHE-COMTE</i>	M. Leclerc Luc
<i>Haute-NORMANDIE</i>	M. Martinais Franck
<i>Ile-de-France</i>	M. Moreau Philippe
<i>LANGUEDOC-ROUSSILLON</i>	M. Labruyère Pierre
<i>LIMOUSIN</i>	Mme Barrière Isabelle
<i>LORRAINE</i>	M. Cubero Jean-Claude
<i>Midi - PYRENEES</i>	M. Chevrier Jean-Gabriel
<i>NORD-PAS-de-CALAIS</i>	Mme Manoussou Antoinette
<i>PAYS-DE-LA-LOIRE</i>	M. Rayer Pierre
<i>PICARDIE</i>	Mme Meunier Michèle
<i>POITOU-CHARENTES</i>	M. Léger Hervé
<i>P A C A</i>	M. André François
<i>RHONE-ALPES</i>	M. Fieux Frédéric

Annexe 2 à la décision n°FranceAgriMer/Secteurs/2009/01

Secteurs	Signatures des seuls billets de financement avalisés
<i>ALSACE</i>	Néant
<i>AQUITAINE</i>	M. Delorme Bernard Mme Leboisselier Agnès
<i>AUVERGNE</i>	Mme David Gisèle
<i>Basse-NORMANDIE</i>	Néant
<i>BOURGOGNE</i>	M. Roubaty Serge
<i>BRETAGNE</i>	Mme Chauvière Danièle
<i>CENTRE</i>	Mme Piedallu Martine
<i>CHAMPAGNE-ARDENNE</i>	Mme Kremer Jeanine M. Mallet Philippe
<i>CORSE</i>	Néant
<i>FRANCHE-COMTE</i>	Néant
<i>Haute-NORMANDIE</i>	M. Delobel Jean-Pierre Mme Préaux Marie-France
<i>Ile-de-France</i>	Mme Tomasini Françoise
<i>LANGUEDOC-ROUSSILLON</i>	Mme Caussanel Françoise M. Montané Alain Mme Fondeville Danièle
<i>LIMOUSIN</i>	Néant
<i>LORRAINE</i>	M. Bidard de la Noe Patrick
<i>Midi - PYRENEES</i>	M. Oliet Robert M. Lefebvre Paul
<i>NORD-PAS-de-CALAIS</i>	M. Lefebvre Renaud
<i>PAYS-DE-LA-LOIRE</i>	Mme Caminero Annie Mme Martinaud Evelyne
<i>PICARDIE</i>	M. Cottrais Christophe
<i>POITOU-CHARENTES</i>	Mme Dominguez Marie-des-Neiges
<i>P A C A</i>	M. Martial Pascal Mme Goubin Régine
<i>RHONE-ALPES</i>	M. Bernard Sylvian

Annexe 3 à la décision n°FranceAgriMer/Secteurs/2009/01

Secteurs	Agents recevant délégation pour les seuls actes relatifs aux domaines visés à l'article 3			
	Agrément des vins de pays	Bois et plants de vigne	Droits de plantation	Contrat d'achat de vins
<b>AQUITAINE</b>	M. Pinan-Lucarre Daniel	M. Colombel Yvan	M. Pinan-Lucarre Daniel	Mme Lachat Marlène
<b>BOURGOGNE</b>	M. Coffigny Christophe	M. Coffigny Christophe	M. Coffigny Christophe	Mme Quillet Sophie
<b>CORSE</b>	M. Drache Stéphane	M. Drache Stéphane	M. Drache Stéphane	M. Drache Stéphane
<b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>	M. Mayoux Laurent Mme Leclerc Hélène	M. Mayoux Laurent M. Degaille Jacques	M. Mayoux Laurent M. Degaille Jacques	M. Mayoux Laurent M. Courty Jean
<b>Midi - PYRENEES</b>	M. Christian Fournier Mme Marie-Claude Lhoste	M. Christian Fournier Mme Marie-Claude Lhoste	M. Christian Fournier M. Julia Daniel	M. Christian Fournier Mme Marie-Claude Lhoste
<b>PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	M. Moog Jean-Marie	M. Moog Jean-Marie	M. Drouin Pascal	M. Drouin Pascal
<b>P A C A</b>	M. Gonord Alain M. Cothenet Jean-Yves	M. Cothenet Jean-Yves	Mme Griolet Jocelyne Mme Brunier Florence	M. Gonord Alain
<b>RHONE-ALPES</b>	M. Inard Michel M. Bernard Sylvian	M. Inard Michel M. Bernard Sylvian	M. Inard Michel M. Bernard Sylvian	M. Inard Michel M. Bernard Sylvian